PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 12e jour de mai 2025

Sont présent(es) : M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
M. Anthony Mangione, conseiller n°3 ;
M. Réjean Cousineau, conseiller n°4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n°5 ;
M. Denis English, conseiller n°6 ;

Sont absents(es) : Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;

Sont aussi présents : M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier ;
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 avril 2025

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois d'avril 2025

5.2. Dépôt rapport auditeur 2024

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 12 mai 2025

6.2. Entente pour la gestion des ressources partagées

6.3. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERL) - Reddition de comptes de l'exercice 2024/AJOUT

6.4. Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées

6.5. Embauche au poste d'accompagnatrice au camp de jour pour la période estivale

6.6. Embauche au poste de pompiers

6.7. Contrat de gré à gré pour la plateforme Munia - Carange Solutions

6.8. Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaque

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

7.1. Avis de motion - Projet de Règlement numéro 338 relatif au comité agricole

7.2. Avis de motion - Projet de Règlement no 337 relatif au projet particulier de construction, modification ou occupation d'immeuble (PPCMOI)

7.3. Projet de Règlement no 337 relatif au projet particulier de construction, modification ou occupation d'immeuble (PPCMOI)

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois d'avril 2025

8.2. Création d'un Fonds de réserve pour les matières résiduelles

8.3. Acceptation projet de lotissement Habitations et Développements Tétreault inc. - AJOUT

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois d'avril 2025

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

10.1. Contrat de gré à gré pour l'application Planitou - Planitou

11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2025-05-071 À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débuter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Louise Lussier **ET APPUYÉ PAR** Karine Coallier que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 12 mai 2025.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	S	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	P	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2025-05-072 **LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé et en ajoutant le point suivant :

- **AJOUT -** 6.3. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERL) - Reddition de comptes de l'exercice 2024
- **AJOUT -** 8.3. Acceptation projet de lotissement Habitations et Développements Tétreault inc.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	P	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	S	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2025-05-073 **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 avril 2025**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	P	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	S	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 9 mai 2025** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois d'avril 2025

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois d'avril 2025 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Chef aux opérations :

Premier Répondant	10
Garde interne	30
Garde externe	30
Formation	36 heures
Autre et bénévolat	16 heures
Intervention	17
Entraide	11
Officier garde régional	192 heures

5.2. Dépôt rapport auditeur 2024

Conformément à l'*entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service des premiers répondants* entre la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et la municipalité de Saint-Édouard, et tel que le stipule son article 15 « prévisions budgétaires et gestion des finances », un audit financier de l'exercice a été réalisé par une firme d'évaluation externe. Le directeur général en fait le dépôt devant le conseil municipal :

	2024	Prévisions Budgétaires (non audité)
REVENUS D'EXPLOITATION	132 268	85 000
DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Salaires et charges sociales	622 086	627 087
Interventions	480	2 000
Communications	7 381	11 200
Entretien et réparations	41 014	44 500
Essence	11 342	17 500
Formation et prévention	3 958	5 500
Fournitures	29 222	36 357
Électricité et chauffage	5 500	11 000
Administration et assurances	31 804	42 181
Honoraires professionnels	-	-
Mauvaises créances recouvrées	-	-
	752 787	797 325
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-
SERVICE DE LA DETTE	-	-
	-	-
COÛT NET DU SERVICE D'INCENDIE À RÉPARTIR	620 519	712 325
Frais administratifs pour Saint-Édouard	7 822	8 979
Total des coûts	628 341	721 304
RÉPARTITION SELON L'ENTENTE :		
Municipalité de Saint-Patrice-de Sherrington	359 800	413 032
Municipalité de Saint-Édouard	268 541	308 272
	628 341	721 304

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2025-05-074 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 12 mai 2025

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 12 mai 2025 ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que les comptes ajoutés et à payer du mois d'avril soient acceptés au montant de **391 697,22 $.**

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	S	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	P	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Rés. : 2025-05-075 6.2. Entente pour la gestion des ressources partagées

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde et la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington partagent ensemble trois ressources entre eux à la suite du démarrage du projet de partage découlant d'une convention avec le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) à travers le Fonds régions et ruralité (FRR) ;

ATTENDU QUE les deux municipalités veulent harmoniser la gestion des ressources de façon équitable et faciliter les processus pour les directions et les ressources, les directeurs généraux proposent de faire trois ententes de gestion intermunicipale ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le maire, M. Yves Boyer, et le directeur général, M. Clément Costanza, à signer les ententes intermunicipales qui permettront d'assurer une saine gestion des ressources partagées entre les deux municipalités pour les trois ressources partagées pour l'inspection en urbanisme, la bibliothèque et les loisirs.

Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	S	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	P	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Rés. : 2025-05-076 6.3. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERL) - Reddition de comptes de l'exercice 2024/AJOUT

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 85 214 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QU'un rapport spécial de vérification externe n'est plus exigé ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	P	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	S	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N**	

Rés. : 2025-05-077 6.4. Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées

ATTENDU QUE le *Programme d'assistance financière au loisir pour les personnes handicapées* (PAFLPH) vise à soutenir le milieu dans sa prise en charge d'activités de loisirs et de sports destinées aux personnes handicapées et, par le fait même, favorise l'enrichissement et l'amélioration continue de l'offre de services en la matière ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire se prévaloir de ce programme ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser Monsieur Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier à présenter une demande dans le cadre du *Programme d'assistance financière au loisir pour les personnes handicapées* (PAFLPH) et à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	S	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	P	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Rés. : 2025-05-078 6.5. Embauche au poste d'accompagnatrice au camp de jour pour la période estivale

CONSIDÉRANT le besoin d'employé au poste d'accompagnatrice au camp de jour pour la période estivale 2025 ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS D'embaucher Mme Meagan Smith au poste d'accompagnatrice et d'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	P	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	S	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Rés. : 2025-05-079 6.6. Embauche au poste de pompiers

CONSIDÉRANT le *Plan de recrutement de ressources humaines* en vigueur au sein du service incendie ;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche mené par le directeur du service incendie en bonne et due forme ;

LE MAIRE NE VOTANT, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'embaucher en date du 12 mai 2025, **Monsieur Gabriel Jobin** et **Monsieur Samuel Lachaîne** à titre de Pompiers du Service incendie de Saint-Patrice-de-Sherrington suivant l'Entente des conditions de travail des pompiers en vigueur aux conditions suivantes :

- Qu'il établisse leur lieu de résidence sur le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington dans les trois mois suivants l'embauche ;
- Qu'il habite ledit lieu de résidence de manière habituelle durant toute la durée de l'emploi, sauf autorisation explicite du conseil municipal ;
- Qu'il satisfasse à l'enquête relative aux antécédents judiciaires ;
- Qu'il satisfasse à une période d'essai (probation) d'un an suivant la date d'embauche.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	P	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	S	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Rés. : 2025-05-080 6.7. Contrat de gré à gré pour la plateforme Munia - Carange Solutions

ATTENDU que les municipalités et MRC doivent composer avec des défis opérationnels croissants, tels que la gestion des demandes citoyennes, le manque d'effectif et la nécessité d'offrir un service efficace ;

CONSIDÉRANT QU'il devient essentiel de fournir les outils et connaissances nécessaires pour l'atteinte de ses objectifs ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Carange Solutions relative à la plateforme Munia en accompagnement à l'Intelligence artificielle ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'accepter l'offre de service de la compagnie Carange Solutions pour un montant de 2 700,00 $ plus les taxes applicables pour cinq (5) licences MUNIA ainsi que la formation offerte.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	P	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	S	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Rés. : 2025-05-081 6.8. Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaque

CONSIDÉRANT que chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte ;

CONSIDÉRANT que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada ;

CONSIDÉRANT que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge ;

CONSIDÉRANT que SP Canada - Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP ;

CONSIDÉRANT que les programmes et services offerts par SP Canada - Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie ;

CONSIDÉRANT que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie ;

CONSIDÉRANT que l'objectif ultime de SP Canada - Division du Québec est de bâtir un monde sans SP ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de décréter que le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada - Division du Québec.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	P	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	S	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Avis de motion 7.1. Avis de motion - Projet de Règlement numéro 338 relatif au comité agricole

AVIS DE MOTION est donné par Anthony Mangione, conseiller, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 9 juin prochain, le conseil municipal aura à adopter le Règlement no 338 Règlement relatif au Comité agricole ayant pour objectif de réunir des représentants du milieu afin d'être en mesure d'identifier les enjeux liés à l'agriculture à Sherrington et de trouver, en concertation avec eux, des moyens et pistes de solutions.

Avis de motion **7.2. Avis de motion - Projet de Règlement no 337 relatif au projet particulier de construction, modification ou occupation d'immeuble (PPCMOI)**

AVIS DE MOTION est donné par Denis English, conseiller, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 9 juin prochain, le conseil municipal aura à adopter le Règlement no 337 Règlement relatif au projet particulier de construction, modification ou occupation d'immeuble (PPCMOI). La modification au règlement vise à pouvoir adapter un projet de construction, modification ou occupation d'immeuble répondant à des besoins précis et spécifiques.

Rés. : 2025-05-081 **8.2. Projet de règlement nº 337 relatif au projet particulier de construction, modification ou occupation d'immeuble (PPCMOI)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité peut adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en vertu de l'article 145.36 (c. A -19,1) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington doit modifier les dispositions de son règlement de zonage nº 308 afin d'être en concordance avec le schéma d'Aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15) ainsi que de modifier certaines dispositions relatives aux normes d'architecture des bâtiments ainsi qu'aux dispositions relatives aux projets intégrés ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 12 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 12 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A -19,1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE *le projet de règlement nº 337 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* soit adopté tel que rédigé.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	P	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	S	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois d'avril 2025

Durant le mois d'avril 2025, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

Agrandissement	1
Bâtiment accessoire	1
Nouvelle construction (non résidentielle)	1
Démolition	1

Rés. : 2025-05-082 **8.2. Création d'un Fonds de réserve pour les matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QUE le conseil régional de la MRC des Jardins-de-Napierville a décidé de retourner les sommes reçues dans le cadre des redevances sur les matières résiduelles aux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE ces montants doivent être utilisés exclusivement pour la réalisation d'actions prévues dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend faire une saine gestion de ces sommes et planifier en ce sens les actions pouvant être réalisées dans le cadre de la gestion des matières résiduelles ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS la création d'un fonds de réserve pour la gestion des matières résiduelles ET d'y affecter les sommes pouvant être reçues par la municipalité aux fins de la réalisation de projets et actions en lien avec le Plan de gestion des matières résiduelles.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	P	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	S	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

Rés. : 2025-05-083 8.3. Acceptation projet de lotissement Habitations et Développements Tétreault inc. - AJOUT

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par *Habitations et Développements Tétreault Inc.* en vue d'un projet de développement résidentiel à Saint-Patrice-de-Sherrington, situé derrière l'église et adjacent à la rue Pinsonneault ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et le promoteur, *Habitations et Développements Tétreault Inc*. sont à élaborer un protocole d'entente et que le promoteur a fait le dépôt d'un plan de lotissement le 15 avril dernier ;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan de lotissement satisfait aux exigences de la Municipalité ;

LE MAIRE NE VOTANT, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS D'accepter le plan de lotissement tel que déposé par *Habitations et Développements Tétreault Inc.* en vue de la conclusion à venir d'une entente avec la Municipalité ET d'autoriser le maire et le directeur général à poursuivre les discussions relatives à une entente.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	P	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	S	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois d'avril 2025

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse)
- Entretien des parcs, montage des tables, raclage de la pierre sur le gazon
- Réparation des pancartes de signalisation des rangs
- Nettoyage du village avec camion aspirateur
- Balai mécaniser dans les rangs
- Balai mécaniser sur la piste cyclable
- Assistance à la préparation du marathon spaghetti
- Réparation d'éclairage bibliothèque et FADOQ
- Réparation de nid de pouls
- Scellement de fissures

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Rés. : 2025-05-084 10.1. Contrat de gré à gré pour l'application Planitou - Planitou

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir aux intervenants une plateforme numérique intuitive qui est dédiée à la sécurité des enfants et qui leur permet de consigner une foule de renseignements, auxquels les parents ont accès en tout temps ;

CONSIDÉRANT les offres reçues et l'analyse faite ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS D'accepter l'offre de service de *Planitou* pour un total de 1280 $ plus les taxes applicables et que les sommes requises à cette fin soient financées à même les revenus d'opération de l'exercice en cours.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	S	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	P	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**	O	**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	O	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	O	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2025-05-085 14.1. Levée de la séance

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PAR Réjean Cousineau **ET APPUYÉ PAR** Anthony Mangione que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 12 mai 2025 à 19 h 16.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	O	**Nº 5 - Mme Louise Lussier**	O	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	✓
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	A	**Nº 6 - M. Denis English**		**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	
Nº 3 - M. Anthony Mangione	S	**Maire :**		**REJETÉ**	
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	P	**Maire suppléant :**		**Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)**	

M. Yves Boyer
Maire

M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025.